

Principaux résultats

Dans la plupart des pays de l'OCDE, les dépenses publiques de retraite sont en hausse depuis 20 ans, comme le montrent les deux précédents indicateurs. Les projections à long terme révèlent que ces dépenses devraient continuer à augmenter dans 28 des 31 pays de l'OCDE pour lesquels les données sont disponibles. En moyenne, les dépenses de retraite devraient passer de 9.3 % du produit intérieur brut (PIB) en 2010 à 11.7 % du PIB en 2050.

La principale cause de la progression des dépenses de retraite est l'évolution démographique. Les projections ci-contre sont issues soit du rapport sur le vieillissement établi par l'Union européenne – qui porte sur les 27 pays de l'UE et la Norvège –, soit de projections nationales. En général, les données sont présentées jusqu'en 2060, mais l'horizon est limité à 2050 pour six pays. Les projections à long terme constituent un outil indispensable à l'élaboration des politiques de retraite, car il faut souvent un temps assez long pour qu'une réforme commence à avoir un effet sur les dépenses publiques de retraite.

On note des différences quant à l'éventail des dispositifs concernés par les prévisions, en raison de la complexité et de la diversité des systèmes de retraite nationaux. Ainsi, pour plusieurs pays, les données relatives aux régimes spéciaux des salariés du secteur public ne sont pas prises en compte alors que pour d'autres, elles sont intégrées. De même, suivant le cas, les projections incluent ou non les dépenses correspondant aux prestations soumises à conditions de ressources versées aux retraités. La couverture des données est également différente de celle de la *Base de données des dépenses sociales de l'OCDE (SOCX)* d'où sont tirés les chiffres des deux précédents indicateurs sur l'évolution des dépenses. Pour les statistiques de 2010, il peut y avoir des écarts entre la base de données SOCX et les sources utilisées ici compte tenu de la diversité des prestations étudiées.

Néanmoins, ces chiffres permettent de dégager de grandes tendances. De 2010 à 2060, les dépenses de retraite devraient augmenter en moyenne à un rythme supérieur à la croissance du PIB dans les 28 pays de l'OCDE étudiés comme dans les 27 pays de l'Union européenne, respectivement de 26 % et de 21 %. Même si cette hausse représente une part supplémentaire non négligeable du revenu national, son rythme est bien inférieur à ce que l'on pourrait attendre compte tenu des évolutions démographiques. L'indicateur « Rapport actifs/inactifs de 65 ans ou plus » présenté dans le chapitre 7 montre qu'entre 2010 et 2050 le rapport des

personnes en âge de travailler aux personnes ayant atteint l'âge de la retraite va diminuer de moitié, ce qui signifie qu'il faudrait s'attendre à voir la part du revenu national consacrée aux retraites publiques doubler.

Cette hausse ne devrait pas avoir lieu en raison des réformes adoptées. La baisse du montant des prestations qui seront servies aux futurs retraités et le relèvement de l'âge auquel les salariés peuvent liquider leur pension vont freiner l'augmentation des dépenses publiques de retraite. Dans plusieurs pays – Danemark, États-Unis, France, Italie et Suède – les dépenses de retraite restent globalement stables pendant toute la période sur laquelle porte la prévision. Seuls deux pays – l'Estonie et la Pologne – peuvent s'attendre à une baisse substantielle des dépenses. Dans ces deux derniers cas, les régimes publics liés à la rémunération ont été partiellement remplacés par des dispositifs obligatoires à cotisations définies. En revanche, une réforme similaire adoptée en République slovaque ne devrait pas inverser la tendance à la hausse des dépenses publiques de retraite.

Deux pays devraient voir leurs dépenses de retraite doubler ou continuer d'augmenter entre 2010 et 2060. Au Luxembourg, les dépenses publiques sont déjà supérieures à la moyenne de l'OCDE et devraient dépasser 18 % du PIB à l'horizon 2060. La hausse sera également très rapide en Corée, mais les dépenses de retraite étaient initialement faibles et resteront bien inférieures à la moyenne de l'OCDE en 2060. Cette augmentation rapide s'explique par le fait que la Corée est le pays de l'OCDE qui vieillit le plus vite et que le régime de retraite, qui n'a été créé qu'en 1988, n'est pas encore arrivé à maturité. En Slovaquie, les dépenses vont augmenter presque aussi vite et passer de 11.2 % du PIB en 2010 à 18.3 % en 2060.


Le taux de croissance des dépenses publiques de retraite devrait être proche de la moyenne dans cinq pays. En Australie, en Suisse et au Royaume-Uni, le montant de ces dépenses est aujourd'hui faible et nettement inférieur à la moyenne de l'OCDE. En revanche, en Belgique et en Norvège, le niveau actuel des dépenses est supérieur à la moyenne de la zone OCDE.

6.7. Projections de dépenses publiques de retraite, 2010-60

	2010	2015	2020	2025	2030	2035	2040	2045	2050	2055	2060
Pays de l'OCDE											
Australie	3.6	3.6	3.7		4.3		4.7		4.9		
Autriche	14.1	14.4	15.1	16.1	16.7	16.7	16.5	16.4	16.4	16.4	16.1
Belgique	11.0	11.9	13.1	14.5	15.5	16.2	16.5	16.7	16.7	16.8	16.6
Canada	5.0	5.4	5.8	6.3	6.6	6.6	6.5	6.4	6.3	6.3	6.2
Chili											
Rép. tchèque	9.1	8.6	8.7	8.7	8.9	9.2	9.7	10.3	11.0	11.6	11.8
Danemark	10.1	10.4	10.8	10.6	10.7	10.5	10.3	10.0	9.6	9.5	9.5
Estonie	8.9	7.8	7.7	7.9	8.2	8.1	8.1	8.1	8.0	8.0	7.7
Finlande	12.0	12.8	14.0	14.9	15.6	15.5	15.2	14.9	14.9	15.1	15.2
France	14.6	14.4	14.4	14.5	14.9	15.2	15.2	15.2	15.1	15.1	15.1
Allemagne	10.8	10.5	10.9	11.4	12.0	12.4	12.7	12.8	13.0	13.2	13.4
Grèce	13.6	14.1	13.7	13.6	14.1	14.6	14.9	15.3	15.4	15.0	14.6
Hongrie	11.9	11.9	11.5	11.4	11.1	11.4	12.1	12.8	13.5	14.2	14.7
Islande	4.0								6.9		
Irlande	7.5	8.3	9.0	9.0	9.0	9.4	10.0	10.6	11.4	11.7	11.7
Israël											
Italie	15.3	14.9	14.5	14.4	14.5	15.0	15.6	15.9	15.7	15.0	14.4
Japon											
Corée	0.9	1.1	1.4	2.0	2.5	3.1	3.9	4.8	5.5	6.0	6.5
Luxembourg	9.2	9.9	10.8	12.4	14.0	15.4	16.5	17.6	18.1	18.7	18.6
Mexique	2.4								3.5		
Pays-Bas	6.8	6.8	7.4	8.3	9.1	10.0	10.4	10.5	10.4	10.4	10.4
Nlle-Zélande	4.7	4.8	5.3	5.9	6.7	7.3	7.7	7.8	8.0		
Norvège	9.3	10.9	11.6	12.3	12.9	13.4	13.7	13.8	13.9	14.0	14.2
Pologne	11.8	10.7	10.9	11.1	10.9	10.6	10.3	10.1	10.0	9.9	9.6
Portugal	12.5	13.3	13.5	13.4	13.2	13.1	13.1	13.2	13.1	12.9	12.7
Rép. slovaque	8.0	8.1	8.6	9.1	9.5	10.0	10.6	11.3	12.2	13.2	13.2
Slovénie	11.2	11.8	12.2	12.5	13.3	14.5	15.8	16.9	17.9	18.3	18.3
Espagne	10.1	10.4	10.6	10.5	10.6	11.3	12.3	13.3	14.0	14.0	13.7
Suède	9.6	9.7	9.6	9.8	10.1	10.2	10.2	9.9	9.9	10.1	10.2
Suisse	6.3	6.6	6.8	7.5	8.1	8.6	8.6	8.8	8.6		
Turquie	7.3								11.4		
Royaume-Uni	7.7	7.4	7.0	7.3	7.7	8.0	8.2	8.0	8.2	8.7	9.2
États-Unis	4.6	4.8	4.9	4.9	4.9	4.9	4.8	4.8	4.8	4.7	4.7
OCDE28	9.3	9.5	9.8		10.6		11.2		11.7		
Autres grandes économies											
Argentine	5.9								8.6		
Brésil	8.5								15.8		
Chine	2.2								2.6		
Inde	1.7								0.9		
Indonésie	0.9								2.1		
Fédération de Russie	7.1	8.5	8.9	9.0	9.0	8.7	8.4	8.0	7.5	7.2	6.9
Arabie Saoudite	2.2								7.1		
Afrique du Sud	1.3	1.7	1.8	1.8	1.7	1.6	1.6	1.5	1.5	1.5	1.4
UE27	10.8	10.9	11.1	11.5	11.9	12.3	12.6	12.9	13.1	13.2	13.2

Note : Les chiffres d'OCDE28 correspondent aux pays pour lesquels on dispose de données complètes entre 2010 et 2050. Pour UE27, les chiffres correspondent à la moyenne arithmétique des données observées pour les États membres (et non aux résultats pondérés publiés par la Commission européenne). Les régimes de retraite des fonctionnaires et d'autres salariés du secteur public sont généralement inclus dans les calculs relatifs aux États membres de l'UE : voir Commission européenne, op. cit. Les dépenses liées à ces régimes ne sont pas intégrées pour l'Afrique du Sud, le Canada, les États-Unis et le Japon. Dans certains pays, les projections ne sont pas disponibles pour les régimes soumis à conditions de ressources. C'est le cas pour les États-Unis et certains pays de l'UE (voir Commission européenne, op. cit.). De même, les données pour la Corée couvrent le régime lié à la rémunération mais pas la retraite de base (soumis à conditions de ressources).

Source : Commission européenne (2012), *Rapport de 2012 sur le vieillissement* ; Commonwealth d'Australie (2010), *Australia to 2050: Future Challenges* ; données fournies par le Bureau de l'actuaire en chef, Bureau du surintendant des institutions financières, Canada ; National Pensions Research Institute, Corée ; Fédération de Russie : estimations de la Banque mondiale ; Afrique du Sud : estimations du Secrétariat de l'OCDE selon l'hypothèse d'une universalisation des retraites de base ; Social Security Administration (2010), *Annual Report of the Board of Trustees of the Federal Old-Age and Survivors Insurance and Federal Disability Insurance Trust Funds*, Document 111-137, House of Representatives, États-Unis ; Standard & Poor's (2010), *Global Aging 2010: An Irreversible Truth for Argentina, Brazil, China, Iceland, India, Indonesia, Mexico, Saudi Arabia, Turkey*.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932969468>

Chapitre 7

Contexte démographique et économique

Depuis deux décennies, le vieillissement de la population est l'un des principaux facteurs qui conditionnent les politiques et les réformes en matière de retraite. Il est la résultante de deux évolutions démographiques.

La première est une baisse du nombre de naissances. Le premier indicateur présenté dans cette partie s'intéresse aux taux de fécondité et à leur évolution au fil du temps. Il analyse aussi brièvement les raisons à l'origine de cette évolution. Le second élément qui contribue au vieillissement de la population est l'augmentation de l'espérance de vie. Un indicateur analyse l'évolution de l'espérance de vie – à la naissance et à 65 ans – dans le temps. L'évolution future probable de l'espérance de vie est également esquissée.

Le troisième indicateur concerne directement le vieillissement démographique, mesuré par le rapport actifs/inactifs, soit le nombre de personnes en âge de travailler rapporté au nombre de personnes ayant atteint l'âge de la retraite. Ce rapport est représenté sur un siècle : les données rétrospectives remontent à 1960 et des projections sont effectuées jusqu'en 2060.

Le dernier indicateur porte sur le contexte économique. Il fournit des données sur le salaire moyen en 2012, calculé à l'aide de l'indicateur du « salarié moyen » établi par l'OCDE. Ces données sont largement utilisées dans la présente étude : de nombreux paramètres et résultats concernant les droits à retraite sont exprimés en pourcentage du salaire national moyen.

Figurent également des informations sur la distribution des salaires. Les indicateurs relatifs aux droits à retraite sont souvent donnés pour un salaire médian, salaire de part et d'autre duquel les salariés se répartissent en nombre égal. Les chiffres sur la distribution des salaires servent également à calculer les indicateurs relatifs à la structure de la prestation globale de retraite, à la progressivité des systèmes de retraite et à la moyenne pondérée des pensions et des patrimoines retraite.



Extrait de :
Pensions at a Glance 2013
OECD and G20 Indicators

Accéder à cette publication :
https://doi.org/10.1787/pension_glance-2013-en

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2013), « Projections à long terme des dépenses publiques de retraite », dans *Pensions at a Glance 2013 : OECD and G20 Indicators*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: https://doi.org/10.1787/pension_glance-2013-30-fr

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.